

CERTIFICAT ADMINISTRATIF PORTANT AUTORISATION

Le certificat administratif établi sur la base du procès –verbal de recensement précédent et du grand livre des comptes est le suivant :

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Modèle n°9

MINISTERE
SERVICE OU ETABLISSEMENT

Instruction Générale
Art. n° 17b, 18c

CERTIFICAT ADMINISTRATIF PORTANT AUTORISATION

Je , soussigné, l'ordonnateur des matières ou son délégué, certifie avoir autorisé sur la demande de l'administrateur des matières les opérations suivantes à la suite de l'excédent ou du déficit révélé par l'inventaire (1) dû à (2)

POSITION ANCIENNE DES MATIERES				POSITION NOUVELLE DES MATIERES				OBSERVATIONS
Numéro Nomenclature (1)	Désignation	Quantité	Montant	Numéro Nomenclature (1)	Désignation	Quantité	Montant	

L'Ordonnateur des matières :

Administrateur des matières :

Prénom

Prénom

Nom.....

Nom.....

Fonctions.....

Fonctions.....

A..... le

A Le

Signature :

Signature

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer le motif de l'opération (scission d'une unité collective, perte, destruction, etc.)